

Séance du Conseil Municipal du 29/06/2005

N° 138

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2005023

OBJET : Bâtiments préfabriqués provisoires à la Maternelle P. Brossolette - Demande de Permis de Construire

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 423.1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Sur avis favorable de la commission de gestion du patrimoine, transport, circulation et stationnement.

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire à titre précaire inhérente à l'opération citée en objet.

Le Maire